

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAEN

R E C E P I S S E D E D E P O T

PLACE GAMBETTA - BP 555
14037 CAEN CEDEX
TEL : 02.31.85.40.00
TELECOPIE : 02.31.79.16.19

GIE NOFITEX

LE TRIFIDE
RUE CLAUDE BLOCH
14050 CAEN CEDEX

V/REF :
N/REF : 93 B 203 / A-855

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 13/04/2000, SOUS LE NUMERO A-855,

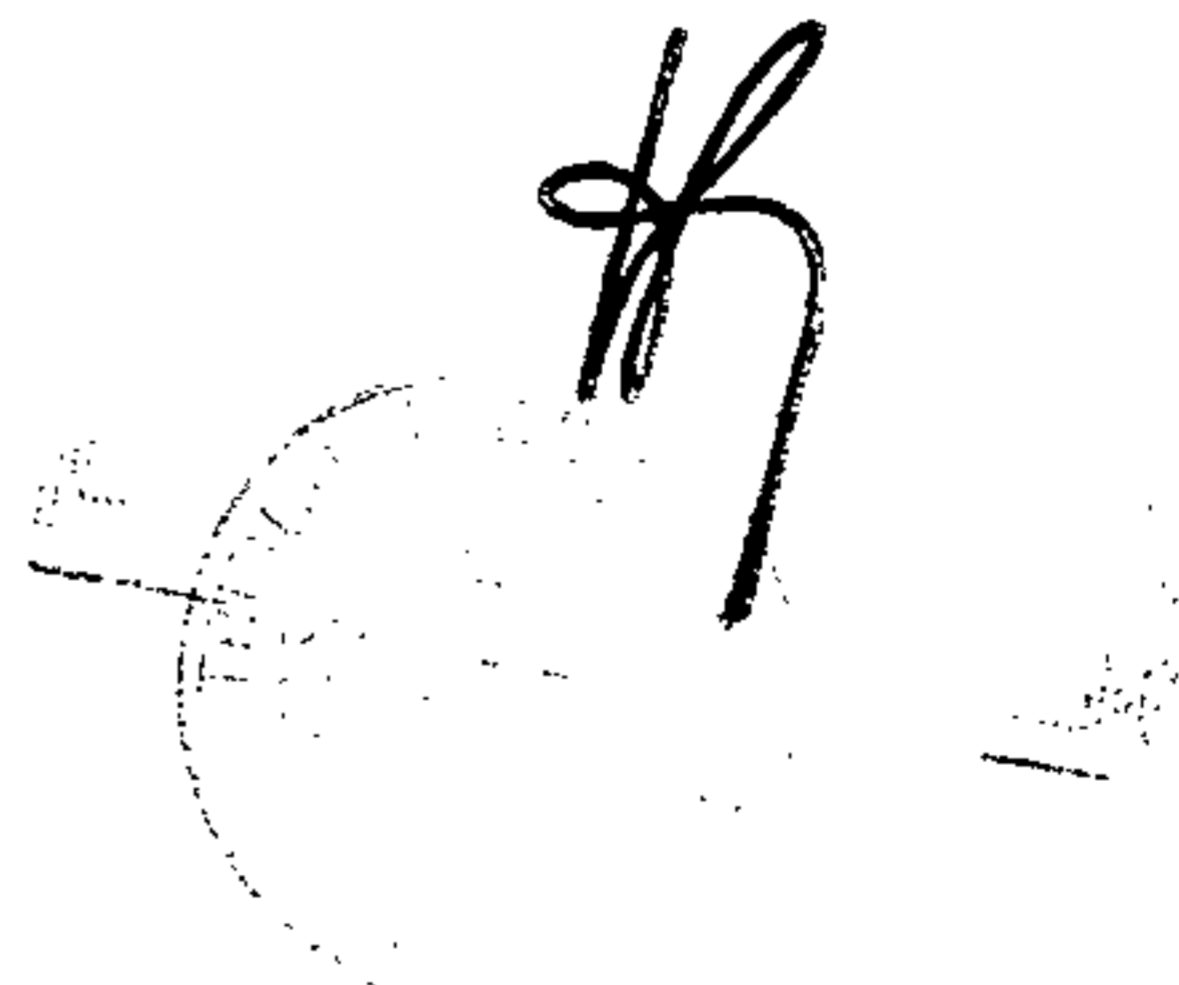
P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03/04/2000
LETTRE DE DEMISSION DU 31/03/2000 DE LA SNC COFENTINE

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES "LES MATINES"
SOCIETE ANONYME
10 RTE DE PARIS
CAEN
14000 CAEN

R.C.S CAEN 390 765 675 (93 B 203)

LE GREFFIER

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text. To the right of the stamp, there is a small rectangular mark.

RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES "LES MATINES"
Société Anonyme au capital de F. 3.162.000
Siège Social : 10 route de Paris, 14000 CAEN
CAEN B 390 765 675

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 3 AVRIL 2000

13 / 04 / 2000

L'an deux mil,

Le 3 avril,

A 14 heures,

Les administrateurs de la société RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES "LES MATINES" se sont réunis en Conseil, 10 route de Paris, 14000 CAEN, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Philippe VOVARD

Société SNC COTENTINE, représentée par M. Philippe VOVARD,

Madame Denise LELOUP

Monsieur Daniel BOUCHERIE

Absent excusé :

Monsieur Hubert VOVARD

Le Président donne lecture de la lettre adressée le 31/03/00 à la société par laquelle la SNC COTENTINE présente sa démission des fonctions d'administrateur qu'elle exerçait dans la société.

Après délibération, les décisions suivantes sont adoptées à l'unanimité :

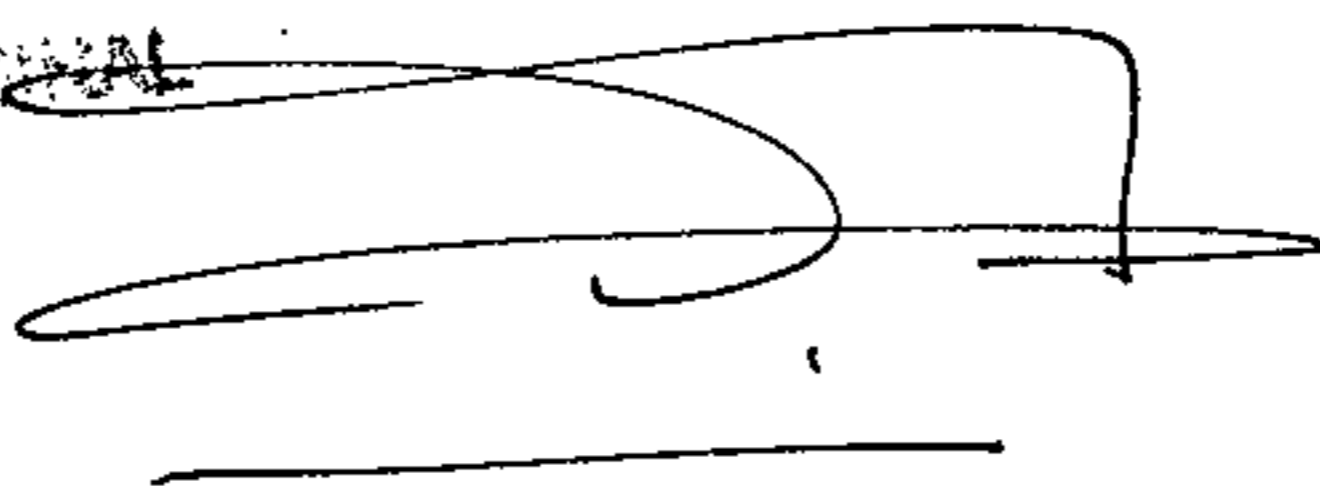
Le Conseil d'Administration prend acte de la démission par la SNC COTENTINE de ses fonctions d'administrateur et lui donne quitus de sa gestion au cours de son mandat.

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs à son Président afin d'effectuer les formalités et publicités légales relatives à cette démission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, les deux administrateurs ont rédigé et signé le présent procès-verbal.

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL



SOCIETE EN NOM COLLECTIF COTENTINE

Au capital de 1.000.000 de francs

Siège social Le Bourg

76690 LE BOCASSE

SA LES MATINES
10, avenue de Paris
14000 CAEN

Le 31 Mars 2000

Lettre recommandée AR

13 MAR 2000

Objet : démission

Monsieur le Président,

Je vous informe que la SNC COTENTINE a décidé de mettre fin à ses fonctions d'administrateur de la société à compter de ce jour.

Je vous remercie de faire le nécessaire.

Veillez croire, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Philippe VOVARD
Gérant.

